



## Licenciement économique

-----  
Par Marie3535

Bonjour,

Mes employeurs médecin prévoient un licenciement économique pour motif qu'ils n'arrivent pas à recruter d'autres médecins pour pallier à l'activité. Cependant ils ont 8 semaines de congés annuels et ne travaillent que sur 2, 3, ou 4 jours selon les uns ou les autres. Nous avons demandé qu'ils augmentent leur temps de travail ou diminuent leurs congés mais ils ont refusé, ne souhaitant pas changer leur qualité de vie. Ils préfèrent licencier quelques salariés plutôt que travailler +.

N'ont-ils pas un devoir envers les salariés ? Ne sont-ils pas tenus de protéger l'emploi ?

Merci de m'aider et peut-être de me communiquer des textes de loi dans ce sens.

Cordialement.

-----  
Par ESP

Bonjour

N'hésitez pas à contre-attaquer en contactant un syndicat pour envisager, s'il le faut, une action aux prud'hommes.